

une des manifestations tardives de la dartre et de l'arthritisme. Pour moi, je n'irai pas si loin; je n'établis pas un rapport direct entre les éruptions dartreuses et le cancer, je ne reconnais pas entre ces maladies une identité de nature, je me contente de constater la fréquence des éruptions dartreuses chez les cancéreux, et de considérer l'existence antérieure de ces éruptions comme indiquant une prédisposition au cancer.

*Étiologie.* — Après avoir indiqué les détails symptomatiques qui se rencontrent dans les éruptions dartreuses, je dois encore mentionner, pour achever leur histoire et pour les caractériser davantage, les conditions étiologiques sous l'influence desquelles elles se développent habituellement, et qui sont les mêmes pour les diverses éruptions que nous comprenons sous l'expression générique de dartres; cette communauté d'origine est une raison de plus pour établir l'identité de nature de ces éruptions. Parmi ces conditions, une des plus importantes, sans contredit, c'est l'hérédité. Il est très ordinaire de retrouver chez les parents des dartreux des maladies de la même nature. Cette transmission est observée quelquefois directement soit de la mère, soit du père aux enfants; quelquefois ce n'est que chez les grands-parents, chez les oncles ou chez les tantes, que l'on peut constater l'existence de la maladie. Dans certains cas même, les parents paraissent avoir été sains, mais plusieurs enfants de la même famille, frères ou sœurs, sont atteints d'une même affection dartreuse. Cette influence héréditaire a été reconnue par tous les médecins, même par ceux qui refusent d'admettre une classe de maladies dartreuses; elle n'est pas toujours facile à établir chez les malades des hôpitaux, peu soucieux de leur santé, et, en général, très ignorants des maladies de leurs ascendants et des membres de leur famille; mais dans la pratique civile il est très ordinaire de pouvoir constater

cette transmission héréditaire et de pouvoir suivre la filiation des maladies dartreuses sur deux et quelquefois même sur trois générations.

Dans la majorité des cas c'est la même maladie qui se transmet, soit avec la même forme, soit avec les caractères d'une autre variété. Ainsi, dans la famille d'une personne atteinte d'eczéma, on retrouvera soit la même affection, soit de l'impétigo, du lichen ou du pityriasis, que je considère comme ne constituant que des variétés de l'eczéma; dans telle autre famille on ne constatera, comme antécédent morbide, que du psoriasis; néanmoins, malgré les ressemblances assez grandes du psoriasis et de l'eczéma, ressemblances telles, que ces deux maladies doivent être placées dans le même ordre nosologique, je ne les ai vues que bien rarement exister simultanément ou successivement chez les membres d'une même famille.

Tout en admettant la transmission héréditaire, on ne peut pas cependant l'invoquer pour expliquer la manifestation des éruptions dartreuses chez tous les malades; il est hors de doute que, pour un certain nombre de personnes, les renseignements les plus précis ne fournissent que des résultats négatifs relatifs à la santé des ascendants, et qu'il faut admettre alors une prédisposition spontanée, tout à fait individuelle, née avec l'organisme, laquelle prédisposition se manifeste par le développement de la maladie et par ses nombreuses récurrences.

La disposition innée, héréditaire ou spontanée, est la véritable cause des maladies dartreuses; mais, accessoirement, plusieurs circonstances exercent une action réelle et puissante sur les manifestations de la maladie. Je parlerai peu du sexe, de l'âge et du tempérament; si ces conditions peuvent influencer sur la forme particulière des éruptions, je ne puis rien indiquer de spécial aux maladies dartreuses en général, qui sont observées à peu près

indifféremment chez l'homme et chez la femme, à tous les âges et avec tous les tempéraments. Mais je dois vous signaler comme ayant une action évidente sur la production des éruptions dites dartreuses, certains aliments, les excès, l'application des substances irritantes sur la peau et les émotions morales.

Tous les auteurs ont signalé l'influence fâcheuse des coquillages, des poissons et surtout des poissons salés, du porc et de la charcuterie. J'ajouterai à ces aliments le gibier, et particulièrement le gibier noir et le gibier faisandé, et aussi les noix, les fraises, peut-être même les framboises. Le vin pur, la bière un peu forte, les boissons alcooliques, le café, ont également la propriété fâcheuse de déterminer des éruptions de nature dartreuse.

Les excès de tout genre, particulièrement les excès de table, les veilles prolongées et habituelles, quelles que soient leurs causes, ont la même influence.

Mais une des causes fréquentes des manifestations cutanées dartreuses, c'est le contact sur la peau de substances âcres et irritantes. L'application d'une pommade, d'un liniment, d'un emplâtre, des frictions sèches même, détermineront souvent, chez les dartreux, l'apparition d'une des variétés de l'eczéma. Le même effet est produit par le séjour un peu prolongé de l'urine ou des matières fécales chez des enfants ou chez des paralytiques. Dans certaines professions qui exposent au contact habituel de substances irritantes, on voit fréquemment des éruptions dartreuses survenir aux mains, et souvent de là s'étendre à diverses régions du corps. C'est ce que nous voyons chez les épiciers, chez les confiseurs et chez les garçons de café, qui touchent continuellement du sucre, chez les cuisiniers et cuisinières, dont les mains sont en contact avec des substances sales, chez les vernisseurs, les teinturiers et autres, qui se servent habituellement de divers produits chimiques. Chez les individus non disposés aux

éruptions dartreuses, l'exercice de ces professions n'entraîne aucun inconvénient ou ne détermine qu'un léger érythème; mais chez les dartreux, le contact de substances irritantes produit une éruption spéciale qui récidive fréquemment et qui nécessite souvent le changement de profession. L'exposition habituelle à une grande chaleur peut amener le même résultat : on voit les individus atteints d'eczéma aux jambes pour s'être trop approchés du feu; les boulangers, exposés au feu ardent du four, et qui d'ailleurs passent habituellement les nuits, sont fréquemment atteints d'eczémas et de psoriasis; l'action du feu, associée au contact de substances sales et irritantes, contribue aux éruptions des cuisiniers.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, j'insisterai sur l'influence bien évidente des émotions morales, et particulièrement du chagrin et de la frayeur. J'ai constaté trop souvent cette cause toute spéciale des maladies dartreuses, pour ne pas lui faire une part dans l'étiologie des dartres; j'ai observé plusieurs fois des eczémas survenus après une perte de famille vivement sentie, après des revers de fortune, après des déceptions; j'ai constaté le développement d'un psoriasis chez un homme de cinquante-cinq ans qui avait failli se noyer; j'ai vu la même maladie apparaître pour la première fois chez deux malades qui avaient été renversés dans les rues par des voitures, et qui, sans avoir été blessés gravement, avaient éprouvé une grande frayeur. Je le répète, ce point d'étiologie me paraît hors de toute contestation, et, sur ce sujet, Bazin était du même avis que moi; il admettait pour les dartres l'influence des émotions morales, et il se servait même de cette cause pour établir un caractère distinctif entre les éruptions dartreuses et arthritiques, les premières, suivant lui, étant seules susceptibles de se développer ou de s'exaspérer par le chagrin ou par la peur.

*Classification des maladies dartreuses.* — Je viens de

décrire les principaux phénomènes des maladies dartreuses; mais, avant d'aller plus loin, je dois dire quels sont les genres nosologiques qui me paraissent devoir figurer dans cette classe. Sous ce rapport, tous les auteurs ne sont pas d'accord, même en ne parlant que de ceux qui admettent la légitimité de cette classe de maladies. C'est ainsi qu'Alibert fait entrer dans son cadre des dermatoses dartreuses (1), quatre genres : 1° l'herpès; 2° la mélitagre; 3° le varus; 4° l'esthiomène; l'herpès comprenant l'eczéma, le lichen, le pityriasis et le psoriasis même; la mélitagre répondant à l'impétigo; le varus s'appliquant à l'acné et à ses principales variétés; l'esthiomène représentant la maladie désignée habituellement par le mot *lupus*. Tout en admettant les bases principales de la classification d'Alibert, c'est-à-dire la détermination des classes par l'étude de tous les caractères des maladies, on ne saurait, dans l'état actuel de la science, maintenir dans la même classe les genres proposés par cet auteur pour composer l'ordre des dartres. La première objection me paraît devoir s'adresser à l'acné; son siège spécial dans les follicules, ses limites dans certaines régions du corps, son apparition à certaines époques de la vie, et particulièrement à la puberté et à l'âge adulte, la guérison de plusieurs de ses formes par des cicatrices très apparentes, en font une maladie trop différente de l'eczéma et du psoriasis, pour qu'on les range dans la même classe. Quant à l'esthiomène ou *lupus*, ce genre, par sa nature spéciale, par son siège anatomique profond, par la présence constante de cicatrices à la suite de la guérison de la maladie cutanée, s'écarte encore plus des caractères généraux des maladies dartreuses, et c'est avec raison qu'on le rattache maintenant à la scrofule et qu'on le considère comme une scrofulide.

(1) Alibert. *Monographie des dermatoses*. Paris, 1832.

D'autres auteurs ont étendu bien plus encore le cadre des maladies dartreuses. Pour ne parler que de ceux qui ont aujourd'hui de l'autorité en dermatologie, je citerai la classification de Bazin, qui propose de ranger dans la classe des dartres la roséole, l'eczéma, l'impétigo, le lichen, le pityriasis, le psoriasis, l'urticaire, le prurigo, le pemphigus, et un dernier genre qu'il a décrit sous le nom d'herpétide exfoliatrice. Cette classification, proposée par mon ancien collègue de l'hôpital Saint-Louis, me paraît encore moins acceptable que celle d'Alibert; et quoique, dans la dernière édition de ses études sur l'arthritisme et la dartre (1), Bazin ait reconnu la justice de quelques-unes de mes critiques, en élaguant quelques genres qu'il avait admis d'abord, tels que le zona, l'herpès phlycténoïde et le pemphigus aigu, il me paraît rattacher encore à la classe des dartres un trop grand nombre d'éruptions. C'est ainsi que ce qu'il décrit comme la roséole herpétique rentre parfaitement, par la description même qu'il en donne, dans certaines variétés de l'eczéma ou du pityriasis; donner un nom spécial à ces variétés et les indiquer comme formant un genre sous le nom de roséole, c'est faire des distinctions inutiles, c'est multiplier, sans profit pour la science ni pour la pratique, le nombre déjà trop grand des espèces nosologiques. Quant à l'urticaire, je me refuse à reconnaître dans cette maladie les caractères des affections dartreuses; sa mobilité spéciale, sa ressemblance et sa liaison avec les névroses, son défaut de transmission héréditaire, la distinguent assez pour qu'on doive l'éloigner de l'eczéma et du psoriasis, et pour qu'on doive la considérer comme une névrose cutanée, soit idiopathique, soit symptomatique. Je ne crois pas non

(1) Bazin, *Leçons sur les maladies cutanées de nature arthritique et dartreuse*, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1868.

plus que le prurigo puisse être regardé comme une affection dartreuse; c'est une maladie non héréditaire, et qui ne survient que secondairement, à la suite d'une autre affection cutanée, et particulièrement comme conséquence et comme complication de la présence de certains parasites animaux. Le pemphigus également, dans toutes ses variétés, est une affection spéciale non héréditaire, qui, par sa marche continue et sa gravité, diffère complètement des véritables affections dartreuses. Quant à l'herpétide exfoliatrice, qui paraît se rattacher souvent tantôt à un pemphigus foliacé, tantôt à une période avancée d'un eczéma ou d'un lichen ancien et invétéré, sa continuité, sa gravité, l'intensité des lésions anatomiques qui la constituent, nous paraissent de nature à faire penser qu'il s'agit là d'une affection analogue au pemphigus; aussi j'ai placé sa description dans la classe des maladies cutanées de cause locale (voy. p. 315).

Après cette discussion, si j'énonce mon opinion relativement aux maladies cutanées qu'on doit placer dans la classe des dartres, je dis que je ne vois que l'eczéma, l'impétigo, le lichen, le pityriasis et le psoriasis, qui puissent vraiment y figurer, que ces affections seules présentent les caractères généraux que nous avons indiqués comme appartenant aux dartres, qu'elles offrent entre elles des rapports nombreux et évidents relatifs aux causes, à la marche, aux symptômes principaux et même aux moyens de traitement. Ces caractères sont, d'ailleurs, assez spéciaux pour qu'on puisse distinguer ces affections des autres espèces d'éruptions. Tout semble donc autoriser à ce qu'on les considère comme constituant une véritable famille nosologique, laquelle famille peut être désignée sous le nom de dartres ou de maladies dartreuses. Je décrirai donc dans ce chapitre l'eczéma, auquel je rattacherai l'impétigo, le pityriasis et

le lichen, et le psoriasis; et, après avoir tracé l'histoire de l'eczéma, je traiterai du *mycosis fongoïde* ou *lymphadénie cutanée*, maladie dont la place nosologique est encore incertaine et qui n'est souvent qu'une exagération, qu'une terminaison de l'eczéma.

*Nature des maladies dartreuses.* — En proclamant les ressemblances qui existent entre l'eczéma, l'impétigo, le lichen, le pityriasis et le psoriasis, je ne fais qu'énoncer un fait que tout le monde devra reconnaître, si on laisse de côté, comme base d'une classification dermatologique, la considération des lésions élémentaires admises par Willan; et, si l'on se contentait de constater cette ressemblance et de désigner les affections dont il est question par le terme de dartres, pour leur donner un nom et sans y attacher d'autre idée, il n'y aurait véritablement que bien peu de dissidence, et tout le monde serait bien près de s'entendre; mais la question n'a pas cette simplicité, et cette histoire des maladies dartreuses soulève une autre discussion bien autrement importante, celle de la nature des dartres. En effet, pour expliquer l'apparition des éruptions dartreuses, on a pensé qu'elles survenaient sous l'influence d'une cause interne, d'une modification morbide générale dont elles n'étaient que l'expression, que la manifestation extérieure: et c'est à cette influence morbide spéciale qu'on a donné le nom de vice dartreux, de diathèse dartreuse. En quoi consiste cette disposition morbide? Dans quels éléments organiques réside-t-elle? C'est ce qu'il est impossible de dire. Chez les individus dartreux, le sang, les autres humeurs, le tissu nerveux et tous les éléments de l'organisation, paraissent être à l'état sain. C'est donc une grave erreur de parler, comme on le fait dans le monde, des altérations du sang ou des humeurs pour expliquer la production des maladies dartreuses, et nous devons proclamer bien haut la fausseté de ces expressions, qui

ne reposent sur aucun fait positif. Mais, néanmoins, en face de la transmission héréditaire des dartres, en face de leurs récidives, si communes chez le même malade, on a de la peine à se refuser à admettre, pour expliquer leur existence, une cause générale constitutionnelle, une modification diathésique analogue à celle qui préside aux manifestations du cancer et de la scrofule.

J'avoue parfaitement que l'existence de cette diathèse dartreuse ne repose sur aucun fait positif ou expérimental; on ne l'admet que par induction, par hypothèse; mais, lorsqu'il s'agit des affections scrofuleuses ou des tumeurs cancéreuses, a-t-on vu, a-t-on touché la diathèse scrofuleuse ou la diathèse cancéreuse? Et cependant bien peu de médecins admettent aujourd'hui que les accidents scrofuleux et les affections cancéreuses ne sont que des maladies locales; tout le monde, au contraire, à bien peu d'exceptions près, considère la scrofule et le cancer comme des maladies diathésiques. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la diathèse dartreuse, dont l'existence semble s'appuyer, non seulement sur la transmission héréditaire et sur les récidives des affections herpétiques, mais encore sur ces affections concomitantes, angines granuleuses, bronchites chroniques, asthme, gastralgies et névralgies qui accompagnent si fréquemment ces maladies, ou qui alternent avec elles. La coexistence de troubles en dehors de la peau, sur les muqueuses ou dans le système nerveux, plaide en faveur d'une cause générale, et je crois fermement à l'existence de cette cause, quoique je sois dans l'impuissance de la démontrer matériellement et positivement. Je pense donc que, pour expliquer l'existence des maladies dartreuses que nous avons admises, l'eczéma, l'impétigo, le lichen, le pityriasis et le psoriasis, pour se rendre compte de leurs récidives, de leur transmission héréditaire et de leurs complications, il faut admettre une maladie consti-

tutionnelle spéciale, faisant partie de l'individu, une diathèse, en un mot, pour nous servir de l'expression consacrée, à laquelle on a le droit de donner le nom de *diathèse dartreuse*.

Ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, Bazin était également d'avis, comme moi, de conserver dans la science dermatologique les expressions *dartre* et *maladies dartreuses*, mais, dans sa doctrine, les mots n'ont pas la même acception, les choses ne sont pas aussi simples, et il me semble que c'est ici le lieu d'exposer ces points litigieux. Dans le langage de mon collègue et ami, les éruptions cutanées, que je considère comme de nature dartreuse (l'eczéma, l'impétigo, etc., et même quelques autres, telles que l'urticaire et le pemphigus), ne surviennent pas toujours sous l'influence d'une même cause constitutionnelle; ce sont des formes morbides caractérisées par le développement et l'évolution de lésions cutanées spéciales, constituant ce qu'il appelle des *affections génériques*, mais susceptibles de se manifester, sous l'influence de plusieurs maladies constitutionnelles qui seraient tantôt la scrofule, tantôt l'arthritisme, tantôt l'herpétisme ou dartre. Et ces maladies constitutionnelles, en respectant les caractères du genre de l'éruption, imprimeraient cependant à la maladie cutanée des modifications susceptibles d'être reconnues et d'indiquer la nature spéciale du mal, c'est-à-dire l'existence de la maladie constitutionnelle dont l'éruption n'est que la conséquence.

C'est ainsi que les scrofulides bénignes, les seules qui, par leur peu de gravité, peuvent être rapprochées des maladies dartreuses, seraient caractérisées principalement par l'abondance des sécrétions, par l'épaisseur des croûtes, par l'absence de douleurs ou de démangeaisons dans les régions atteintes, et par l'engorgement inflammatoire des ganglions lymphatiques voisins. Les arthri-

tides présenteraient les caractères principaux suivants : les éruptions auraient une coloration violacée, leur forme serait arrondie, bien circonscrite, et avec des limites bien arrêtées ; leur surface serait peu humide, et remarquable, au contraire, par la sécheresse des produits sécrétés ; la maladie siègerait principalement sur les parties découvertes, sur les régions pileuses, aux parties sexuelles, aux pieds et aux mains ; l'éruption serait rarement constituée par une seule lésion élémentaire, mais on trouverait une réunion ordinaire de vésicules, de papules ou de squames formant ce que Devergie avait indiqué sous le nom de maladies composées ; le prurit serait rare, et serait remplacé par des élancements et des picotements ; la récurrence de ces affections serait commune, et aurait lieu habituellement dans la région déjà affectée ; enfin, antérieurement ou simultanément, on rencontrerait chez les malades des affections rhumatismales articulaires, musculaires ou viscérales, des varices, des hémorroïdes, un embonpoint notable et de la calvitie précoce. Dans les affections dartreuses ou herpétides, on rencontrerait des éruptions constituées par le développement et l'évolution d'une seule lésion élémentaire, mal délimitée, ayant une grande tendance à s'étendre, sans siège précis d'élection, mais se développant habituellement d'une manière symétrique des deux côtés du corps ; les sécrétions morbides seraient abondantes, et une démangeaison souvent très vive serait la sensation principale perçue par le malade à la région affectée ; les maladies concomitantes seraient principalement des névralgies.

On voit, par cet aperçu de la doctrine de Bazin, qu'il faudrait distraire du cadre des maladies dartreuses un assez grand nombre d'éruptions appartenant aux scrofules et aux arthritides. J'avoue que sous ce dernier point de vue je ne saurais partager cette manière de

voir ; je ne puis accorder qu'un eczéma, par exemple, soit tantôt un symptôme de la scrofule, tantôt un symptôme de la dartre, ou bien encore, d'autres fois, la manifestation d'une maladie particulière dite arthritide. Les caractères différentiels indiqués pour faire reconnaître la nature spéciale d'une éruption sont trop peu tranchés pour qu'ils puissent traduire une cause constitutionnelle différente, ils sont souvent variables pendant le cours de la même affection, de manière à représenter successivement la forme scrofuleuse, la forme arthritique ou la forme herpétique. Chez le même malade, dans plusieurs récurrences, on peut voir également la même éruption se présenter sous des aspects différents. Il n'y a donc, dans ces caractères donnés par Bazin, rien d'assez marqué, d'assez fixe, d'assez spécial pour donner l'idée d'une nature différente. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion de l'arthritide, considérée comme entité nosologique ; mais je ne puis m'empêcher de protester contre la légitimité de cette prétendue maladie composée de deux autres bien distinctes, le rhumatisme et la goutte ; et si nous n'admettons pas l'arthritide, que ferons-nous des arthritides ? Mais, au-dessus des mots, il y a des choses, et il est évident que la plupart des malades désignés par Bazin sous le nom d'*arthritiques* sont des gouteux ; la question revient donc sous une autre forme : doit-on admettre des éruptions distinctes des dartres et qui peuvent survenir sous l'influence de la goutte ? Nous avons répondu à cela tout à l'heure en disant que les caractères donnés par l'auteur de la doctrine de l'arthritide ne nous paraissaient pas assez tranchés pour légitimer cette distinction ; nous ajouterons que, sur le même malade, on voit souvent, en deux endroits différents, des plaques d'éruptions présentant, ici des caractères se rapprochant des arthritides, là des phénomènes paraissant appartenir à la dartre ou à la scrofule.

En un mot, ces caractères, surtout étudiés en clinique, sur les malades, ne présentent pas des traits assez accentués pour légitimer une distinction aussi radicale. A ces signes incertains que l'on compare les caractères des syphilides et des véritables scrofulides, on trouvera alors des distinctions telles dans la couleur, dans la disposition des éléments éruptifs, dans les symptômes, dans l'évolution et dans la marche de la maladie, qu'il est impossible de méconnaître une nature spéciale. Il est bien loin d'en être de même pour les éruptions, dites par Bazin, scrofulides, arthridites et herpétides, et qui ne se distinguent que par des nuances.

Je ne nie pas que, dans les éruptions dartreuses, on ne puisse observer quelques modifications relatives à l'abondance des sécrétions, à la marche de la maladie, à la variété ou à l'intensité de la douleur; je ne dis pas que sur un scofuleux un eczéma ne sera pas caractérisé par l'abondance de la sécrétion séro-purulente, que les ganglions lymphatiques voisins ne se prendront pas facilement; j'admets également que chez un goutteux l'eczéma sera plus sec, que les douleurs seront plus vives, plus lancinantes; mais cela est-il suffisant pour supposer, dans la cause morbide, une différence radicale de nature? Je ne le pense pas, et je crois bien plutôt à une influence de terrain. Dans tout état morbide il y a deux facteurs, la maladie et le malade, qui réagissent l'un sur l'autre. La maladie se modifie suivant les individus, et la même affection se présentera avec des phénomènes locaux et généraux différents, suivant qu'elle se développera chez un individu lymphatique et même scrofulieux ou chez un goutteux. Dans ces différences individuelles, dans ces diversités de terrains, voyons donc la cause des variétés d'aspect ou de forme que peuvent présenter certaines éruptions, mais n'allons pas jusqu'à admettre que des modifications accessoires et fugitives suffisent pour faire

croire à une différence radicale de nature de ces affections.

Nous avons encore à mentionner une autre opinion émise par Pidoux: tout en admettant les maladies dartreuses et la diathèse spéciale dont elles sont l'expression, Pidoux les considère comme la suite, la transformation de la scrofule, de la syphilis et de l'arthritisme (1). Pour lui, ces trois grandes affections constitutionnelles constituent des maladies initiales; les dartres, les névroses, et quelques autres états morbides seraient des maladies intermédiaires, dérivant des premières, et se transformeraient en se transmettant d'une génération à une autre; enfin, les maladies organiques, les tubercules, les cancers, les dégénérescences profondes de tissus seraient des résultats ultimes auxquels viendraient aboutir, par transformations successives, les maladies initiales et les intermédiaires. Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer dans de longs détails pour discuter cette doctrine; nous ferons seulement observer que la syphilis est une maladie tout à fait distinctive, et qui reste tout à fait étrangère aux éruptions dartreuses; quant à l'arthritisme, ou plutôt à la goutte, pour parler plus correctement, et à la scrofule, sans nier les rapports de coïncidence qui existent entre ces maladies et les affections cutanées dites dartreuses, sans refuser de reconnaître les modifications que la scrofule et la goutte peuvent imprimer à quelques éruptions, nous n'hésitons pas à affirmer que nous ne croyons pas à ces transformations pathologiques admises par Pidoux, et en nous appuyant sur des faits bien positifs de transmissions héréditaires de maladies dartreuses pendant plusieurs générations, nous persistons à considérer la diathèse dartreuse comme une maladie constitutionnelle spéciale, primitive et indépendante.

(1) Pidoux, *Annales de la Société d'hydrologie médicale*, séance du 12 mars 1866, t. XII, p. 236 à 239 et *Union médicale*, 1866, t. XXX.